

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021.

Le Maire ouvre la séance à 20h10. En dehors de Maguy LEFEBVRE, excusée ayant donné pouvoir à Laurent FOURNIER, les autres membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Compte de gestion et compte administratif 2020.

La section fonctionnement dégage un excédent de 41 573,16€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 163 044,28€, soit un excédent total de 204 617,44€. Pour la section investissement, il est constaté un déficit de 107 600,27€ qui accentue le résultat antérieur cumulé négatif de 30 547,97€, soit au final un résultat déficitaire cumulé de 138 148,24€.

Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle. Le compte de gestion et le compte administratif 2020 sont adoptés à l'unanimité. Délibération n°14.

2.Reprise des résultats.

Le Conseil décide de reporter au budget primitif 2021 les résultats mentionnés ci-dessus, avec éclatement sur différents comptes. Délibération n°15.

3.Budget primitif 2021.

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 457 404€. Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 1 695 167€, ce qui englobe notamment la construction de la salle polyvalente.

Après diverses demandes de précisions, le budget primitif 2021 est finalement adopté à l'unanimité. Délibération n° 16.

4. Demande d'adhésion au SDE 76 de la commune de St Valéry-en-Caux.

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de St Valéry-en-Caux au SDE 76. Délibération n°17.

5. Choix du système d'éclairage public aux abords de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré entre un système filaire et un système solaire, le Conseil décide d'adopter le système solaire au montant prévisionnel de 60 120€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 27 555€ TTC du fait d'une subvention du SDE 76. Cette dépense est englobée dans le coût global de la construction de la salle polyvalente. Délibération n°18.

6. Questions diverses.

. *Le blason de la commune* récemment adopté sera apposé dans la mairie et progressivement utilisé sur les documents communaux.

. *L'évènement « Pierres en lumières »* auquel la commune participe initialement prévu les 14-15 juin prochain est décalé à l'automne.

. Un devis sera demandé pour la *création d'un ossuaire au cimetière* afin d'envisager la relève des tombes en état d'abandon.

. Une collecte des tarifications de location des salles des fêtes environnantes sera entreprise pour alimenter l'étude des *tarifs que nous appliquerons pour notre salle polyvalente*.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h10.